

# Journée d'étude des Correspondants

## Catalogage

### Questions/Réponses

*Ce document restitue les questions/réponses et commentaires donnés à l'oral de la journée d'étude du 3 juin 2021. Le cas échéant, il fournit des éléments de réponse complémentaires. Les questions similaires ont été rapprochées pour éviter les redites.*

#### Table des matières

⇒ J'évite la prolifération des doublons .....	2
⇒ Je pratique une relecture attentive des notices.....	4
⇒ Je mets en place un plan d'action Qualité.....	6
⇒ Je contrôle les notices produites avec WinIBW .....	7
⇒ J'utilise un webservice pour vérifier des zones précises.....	9
⇒ Je contrôle la présence des liens : AlgoLiens.....	11
⇒ Je contrôle les points d'accès « Personne » : Paprika .....	11
⇒ Je manipule les n° PPN .....	12
⇒ QUESTIONS SUBSIDIAIRES .....	14



⇒ **J'évite la prolifération des doublons**

**1. Question : quel est l'intérêt de passer par la liste de diffusion, s'il y a plus de 20 bibliothèques localisées ? Le temps de réalisation du script ne change pas qu'il y ait moins ou plus de 20 bibliothèques, il me semble.**

Cela vous évite de copier/coller plus de 20 adresses mail du script dans le champ "Destinataires" de votre messagerie. Aussi, certaines messageries n'autorisent pas, ou que très difficilement, l'ajout de plusieurs dizaines d'adresses mails dans le champ "Destinataires".

**2. Question : la présentation parle de préférer "généralement" la notice avec le + petit ppn. C'est une invitation ou une injonction ?**

Il s'agit d'une invitation très forte. Pour éviter toute discussion sur la qualité plus ou moins grande d'une notice bibliographique, le principe posé par l'Abes est que la notice à conserver (= la notice préférée) est celle dotée du plus petit PPN (c'est-à-dire le numéro PPN le plus anciennement incrémenté par le système). Cela dit, les notices les plus anciennes émanant souvent d'anciennes rétroconversions s'avèrent souvent très pauvres en données. Il faut en pareil cas être réaliste et pragmatique, et choisir comme notice préférée celle ayant les données les plus riches, les plus complètes, dotées de liens appropriés, etc.

En complément, se reporter aux questions 22 et 23 du [document Questions /Réponses](#) publié à l'occasion du J.e cours sur le dédoublonnage des notices le 18 mars 2021.

**3. Question : Vous dites que c'est une étape essentielle pour un catalogue propre, est-ce que ça veut dire que dédoublonner est un travail prioritaire par rapport à d'autres chantiers qualité ?**

Les doublons sont l'ennemi numéro 1 des catalogues collectifs. Ils nous concernent tous (professionnels comme lecteurs) - contrairement à certains chantiers plus spécialisés. En ce sens, oui, le traitement des doublons est un travail prioritaire - mais il n'exclut pas et ne minimise pas d'autres chantiers parallèles, plus axés sur les besoins de votre établissement.

**4. Question : lorsqu'on trouve des doublons où nous sommes les seuls localisés, est-il plus pertinent de fusionner ou de délocaliser les exemplaires puis d'opérer à la suppression de la notice doublon?**

Il vaut toujours mieux préférer fusionner plutôt que supprimer, pour la simple raison que la notice préférée gardera ainsi trace de la notice fusionnée en enregistrant, entre autres, son ppn en zone 839. C'est une information qu'il est utile de conserver par exemple en cas de défusion, ou pour retracer l'historique d'une notice dans un SGB.

**5. Question : Est-il possible de préciser l'importance de lister les bibliothèques lors d'une proposition de fusion, que ce soit via le script ou sur la liste ?**

En effet, la procédure (indiquée dans le [manuel Dédoublonnage](#)) doit être connue de tous les Correspondants Catalogage, et appliquée. Elle préconise, entre autres, de lister les bibliothèques (RCR) localisées sous une notice soupçonnée de doublon : ainsi, dans les établissements (ILN) où les RCR sont très nombreux, cela permet d'aiguiller le message vers le meilleur interlocuteur et fait gagner un temps considérable au Correspondant Catalogage.

**6. Question : Comment fait-on pour détecter un doublon lorsque l'on n'est pas un catalogueur expérimenté ?**

C'est difficile en effet ; on peut s'entraîner avec « Les Exercices de dédoublonnage » proposés via le GM > onglet Autoformation ([lien direct aux exercices](#)). Il faut prendre le réflexe de regarder certaines zones qui peuvent donner des indices : identifiants, dates, collation...

**7. Question : Les multiplons pré-ISBN sont encore très nombreux. N'y a-t-il vraiment aucun moyen de les identifier pour les traiter ?**

Non. L'absence d'identifiant associée à la ressource enlève même un critère de rapprochement automatique entre des notices semblant décrire une même ressource. Par ailleurs, plus les notices sont anciennes (pré-ISBN), plus les notices sont pauvres, car émanant souvent d'opérations de rétroconversion ou d'anciens catalogues. La comparaison s'avère donc très difficile, et le dédoublonnage automatique serait source de très nombreuses erreurs.

**8. Question : Le nombre de doublons traités a-t-il beaucoup augmenté depuis que le réseau les traite, et non plus l'Abes ?**

L'Abes ne traite plus les doublons « non décelés par le système » depuis 2005 (mais les programmes automatiques de l'Abes permettent bien toujours la détection et la résolution de doublons lors des imports de notices – ou continuent d'alerter sur le risque de doublons potentiels (notices de statut B). Depuis 2005, c'est donc le réseau qui s'occupe seul du dédoublonnage courant, au fil de l'eau, notamment grâce aux dédoublonneurs locaux, aujourd'hui en bien plus grand nombre dans le réseau que le personnel à l'Abes lorsque l'Agence exerçait cette activité.

**9. Question : Le cas des publications annuelles traitées comme des périodiques (ex : *L'Etat de la France, L'Etat du monde, etc.*) est problématique. Par ignorance de ce cas particulier, des notices de monographies sont régulièrement créées à tort. Il est ensuite chronophage**

**de les supprimer, car toutes les bibliothèques qui s'y sont localisées doivent au préalable se délocaliser. Peut-être serait-il utile de faire une piqûre de rappel sur le catalogage de ce type particulier de document ?**

Les pratiques de signalement diffèrent selon les établissements. Ils doivent s'appuyer sur la politique documentaire en place, et soutenir sa visibilité auprès des lecteurs en répondant à leurs besoins. Pour certains établissements, qui achètent irrégulièrement ces documents, il peut être jugé préférable de créer une notice de monographie à l'année ; pour d'autres, qui reçoivent chaque année la nouvelle livraison, un état de collection au titre du périodique est suffisant. C'est à chacun de juger au mieux de la pertinence de la pratique à retenir, au regard également de sa gestion de collection (fréquence du désherbage, par exemple).

Pour autant, chaque pratique a des obligations en termes de format. Une notice d'annuaire décrit comme une monographie doit impérativement présenter une zone 461 avec un lien pointant vers la notice de périodique, et précisée d'une note en 305.

Il ne faut donc plus supprimer les notices de monographies signalant des annuaires, mais bien vérifier qu'elles comportent les liens requis.

**10. Question : À l'avenir, le modèle LRM permettra de regrouper les notices à l'affichage. Le dédoublonnage restera-t-il nécessaire ?**

Même si la logique du modèle LRM est de regrouper les éditions d'une même expression autour de l'entité Œuvre correspondante, le modèle ne sera malheureusement en rien une réponse à la problématique des doublons, c'est-à-dire à la duplication d'enregistrements décrivant une même ressource. Seule la grande vigilance des catalogueurs et la richesse des données permettant l'identification du document limiteront à terme leur présence, jusqu'à les faire disparaître complètement... un jour lointain.

⇒ **Je pratique une relecture attentive des notices**

**11. Question : pour l'ordre des mots sujets en 606, n'est-il pas préférable de choisir de saisir les mots-matières en français (avant les mots-matière en anglais (\$2lc) ?**

En effet, l'affichage dans le Sudoc conserve l'ordre des zones enregistrées dans winibw. Ainsi, dans certaines notices bibliographiques (exemple ppn 016995392), lorsque l'indexation lc (Library of Congress) est enregistrée avant l'indexation Rameau, cet ordre est conservé dans le bloc "Sujets" de l'affichage public. L'Abes travaille actuellement à séparer plus distinctement les zones d'indexation en affichage public, afin de valoriser les indexations liées, c'est-à-dire les indexations gérées par le Sudoc (en l'occurrence : Rameau et fmesh), des autres zones. En attendant, il est donc préférable de saisir les mots-matières Rameau et fmesh avant les autres.

**12. Question : Concernant les scripts, est-ce qu'on peut créer nous-même des scripts pour afficher des messages d'erreur quand il y a un souci dans la notice, pour rappeler aux catalogueurs, par exemple, qu'il y a des liens ou une arobas en 225 qui manquent. Ce sera sur le modèle de ce message d'erreur "il manque '@' dans la sous-zone 200\$a'**

Dès lors qu'il possède les compétences en Javascript, tout usager peut créer lui-même des scripts (voir le tutoriel : <http://moodle.abes.fr/course/view.php?id=27>). Mais avant de se lancer dans ce travail, il faut bien lister les erreurs que vous souhaitez identifier car certaines le sont déjà par des outils existants : WinIBW contrôle à la validation l'absence du caractère de contrôle « @ », le webservice AlgoLiens contrôle déjà l'absence de liens etc.

**13. Question : vous dites que chaque établissement priorise son travail, pourrait-on imaginer que les établissements se déclarent comme correcteurs de certains points spécifiques pour pouvoir tenter d'organiser le travail au sein du réseau ?**

Oui, c'est tout à fait envisageable. Ce serait dans la logique de ce qui est pratiqué, depuis un certain temps, sur les corpus de documents électroniques (le dispositif CERCLES – Chantier d'Enrichissement par le Réseau de Corpus pour l'Enseignement Supérieur) : un établissement concentre ses forces et ses moyens sur un corpus précis, et s'engage à assurer, pour ce seul corpus, la qualité des données. Les établissements intéressés sont invités à se faire connaître.

**14. Question : est-ce que c'est en lien avec la bonification dans le nouveau mode de calcul de la redevance ?**

Non, le principe de bonification tel qu'il existe actuellement n'existera plus. Le projet de nouveau modèle économique pour le Sudoc (qui est encore à l'étude au Ministère, et sera soumis à la validation du Conseil d'Administration de l'Abes en juillet 2021) prévoit, en effet, une enveloppe budgétaire pour aider à financer des chantiers qualités (des chantiers CERCLES, mais aussi d'autres chantiers d'envergure visant à améliorer la qualité des données).

**15. Question : avez-vous commencé des chantiers de transformation des 210 en 214 ?**

L'Abes a commencé le chantier de transformation des zones B210 en B214, depuis le mois d'avril. Le réseau sera régulièrement tenu informé de l'avancée de ce long et ambitieux chantier.

**16. Question : Ne faudrait-il pas prévenir systématiquement l'ABES lorsque nous menons des chantiers d'amélioration (même restreints), ce que de notre côté nous ne faisons pas toujours, ou alors prévoir un mini-rapport d'activité tous les ans à transmettre à l'ABES sur des chantiers qualités afin que l'ABES soit au courant de ce que font les établissements ?**

Bien sûr, tout établissement qui se lance dans un chantier d'amélioration (qu'il soit d'envergure ou restreint) à tout intérêt à en informer l'Abes, mais surtout le réseau. Car c'est à ses pairs qu'un établissement a tout intérêt à transmettre des informations. Un message sur la liste de diffusion des Correspondants Catalogage suffit, par exemple, à informer tout le réseau sur le chantier en cours, et ensuite sur sa fin. À titre d'exemple, la BIS a communiqué il y a quelques années sur son grand chantier de reprise des notices de Budé. Et si vous souhaitez développer votre communication autour de vos chantiers, l'Abes met à votre disposition les colonnes de ses blogs.

**17. Question : Vous avez parlé de modifier les notices en fonction des besoins de la bibliothèque. Est-ce qu'il est possible d'avoir de nouveaux champs locaux ? Je pense notamment à des champs L481 et L482 qui nous rendraient bien service.**

Oui, pourquoi pas. Nous allons étudier la question.

⇒ **Je mets en place un plan d'action Qualité**

**18. Question : En tant que responsable Signalement à Lyon, avec combien de collègues travaillez-vous sur la qualité des données ? Les différents correspondants et/ou référents sont-ils à temps plein sur ces missions ?**

Le service Signalement de la BDL est composé de 10 collègues, pratiquement tous à 100% sur le catalogage. 7 ou 8 collègues participent aux chantiers qualités, y compris la responsable adjointe du service et les Correspondants Catalogage et Autorités. À noter : les catalogueurs signent leurs notices (dans une zone d'exemplaire) de façon à faciliter le suivi et permettre un meilleur accompagnement.

**19. Question : À Bordeaux, les contrôles qualités sont-ils faits à la fois sur les notices créées et celles exemplarisées ?**

Oui, le contrôle porte aussi sur les notices modifiées par d'autres ILN car l'ILN 015 (Universités de Bordeaux) est en « Toutes mises à jour ».

**20. Question : Serait-il possible que le service d'analyse des données entrantes, développé par Bordeaux, soit partagé, utilisé par d'autres établissements ?**

Le programme qu'avait développé Alexandre Faure en 2016 est disponible sur son GitHub. Une note technique accompagne le code. Toutefois, Alexandre Faure avertit que c'est un programme dédié à l'analyse des données de l'ILN015 dans le SGB Horizon et qu'il commence à dater.

**21. Question : Pour améliorer la concordance SUDOC /SIGB, quelle est la requête pour trouver la liste des PPN sur lesquels on est localisé : par ILN, par RCR, par type de document (périodique, monographie) ? Ou quelle info disponible dans le GM pour ces recherches ?**

Dans WinIBW : La commande CHE RBC <n°RCR> donne la liste des notices sous lesquelles un RCR est localisé. Elle peut être associée à une limitation par type de document :

TDO t ; che RBC <n°RCR> = donne la liste des périodiques localisés dans ce RCR

TDO b ; che RBC <n°RCR> = donne la liste des monographies localisées dans ce RCR

Etc.

Pour obtenir un taux de recouvrement de l'ILN Sudoc / SIGB (combien de notices de mon SIGB sont exemplarisées dans le Sudoc ?), il faut utiliser l'application en self-service ITEM.

Voir la documentation d'ITEM : <http://documentation.abes.fr/aideitem/index.html>

Pour obtenir la liste des PPNs sous lesquels les RCR d'un ILN sont localisés, on peut demander, une fois par an, un export à la demande gratuit en se connectant au guichet d'assistance.

**22. Question : À Bordeaux, quel pourcentage approximatif de vérifications « livres en mains » se sont avérées nécessaires au cours de ces chantiers ?**

Pour les chantiers de resynchronisation entre le Sudoc et la base locale, il n'y avait pas besoin véritablement de vérification : le différentiel avait pointé des lacunes dans telle ou telle collection, les collègues savaient si cette collection avait bien été désherbée. Si aucun désherbage n'avait eu lieu, on savait qu'il s'agissait alors d'une mauvaise manipulation.

⇒ **Je contrôle les notices produites avec WinIBW**

**Commande CRN/MRN**

**23. Question : dans la commande CHE CRN ou CHE MRN, il n'y a pas d'espace entre le n°RCR et la date dans l'exemple, est-ce normal ?**

Oui, c'est normal : la syntaxe est bien CHE CRN XXXXXXXXXJJMAA (sans espace entre le RCR et la date donc).

**24. Comment peut-on utiliser la commande CHE CRN (ou MRN) avec le login d'un catalogueur ?**

Ces commandes fonctionnent avec tous les logins (XX, TA, CA, CB, CC...).

**25. Question : J'essaie d'utiliser la commande CHE CRN mais cela ne marche pas. Pouvez-vous me donner un exemple d'application pour vérifier un mois complet ? Je ne suis pas sûre d'avoir compris ?**

Pour rechercher toutes les notices créées par votre RCR sur un mois complet (le mois de mai 2021 par exemple), il vous suffit de remplacer les deux chiffres dédiés au jour par une troncature (?) : CHE CRN XXXXXXXXX??0521 (=recherche de toutes les notices créées en mai 2021, quel que soit le jour).

**26. Question : est-ce possible de faire une troncature dans la requête sur le numéro RCR commence par 75 par exemple ? CHE CRN 75??????010521**

Oui, mais n'est pas forcément pertinent car cela va générer beaucoup de résultats. Et tous les RCR commençant par 75 n'appartiennent pas au même ILN.

**27. Question : comment vérifier l'activité d'un catalogueur, en particulier au sein d'un ILN avec CHE CRN ?**

La commande CHE CRN permet de connaître les notices créées par tous les catalogueurs d'un RCR, mais n'indiquera pas quel catalogueur a créé la notice. Si, dans l'établissement, le catalogage est réparti par discipline, alors un examen des titres du lot (ou des mots-sujets : AFF K:606) permettra peut-être de deviner de quel catalogueur il s'agit. Pour une vérification plus rigoureuse et scientifique, il vaut mieux demander à chaque catalogueur de relever ses statistiques d'activités, via l'application Webstats (menu « Statistiques de mon login »).

À noter : le directeur de chaque établissement dispose d'un login lui permettant, dans Webstats, de voir les statistiques d'activité de l'ILN par catalogueur.

**Script Contrôle Syntaxe Rameau**

**28. Question : Est-ce qu'on peut utiliser le script ControleSyntaxe60X Rameau pour un lot de notices, après une commande type "CHE CRN" ? ou est-il limité notice par notice ?**

Le script ControleSyntaxe60X est limité à une analyse au cas par cas, notice par notice donc. Il a été développé par l'ABES sous sa forme de script WinIBW pour aider au catalogage courant, en suppléance de la table de validation du système qui ne peut pas contrôler la conformité des indexations Rameau d'une notice au moment de sa validation.

**29. Question : Plusieurs de ces contrôles qualité pourraient se faire sans intervention humaine (incompatibilités 607 et nom commun, dates de publication en 214 et données codées...). Est-il envisagé d'avoir des alertes à l'enregistrement de la notice ? Ce serait plus pédagogique et ferait gagner du temps au correspondant...**

Il n'est pas envisagé aujourd'hui d'avoir un outil qui permette la vérification, à l'enregistrement de la notice, de toutes les zones enregistrées, à partir d'une liste de règles

pré-établies. Ajouter quelques contrôles plus stricts à l'enregistrement, l'Abes y songe régulièrement mais dans les faits, cela signifierait bloquer rétrospectivement un très grand nombre de notices qui ne passeraient plus cette validation à l'enregistrement, tout particulièrement dans l'utilisation de Colodus. Pour introduire de nouvelles règles de validation, il faut au préalable avoir corrigé l'intégralité des erreurs concernées par ces règles, chantiers de très grande envergure le plus souvent et qui exigent dans la plupart des cas d'innombrables sous-chantiers de corrections.

L'Abes a donc plutôt envisagé la création d'une nouvelle application web dédiée à la détection des anomalies bibliographiques, mais dont l'utilisation ne sera pas liée à l'enregistrement dans winibw.

Il faut distinguer par ailleurs les alertes qui ne sont que des indicateurs d'une anomalie potentielle, des erreurs certaines qui sont bloquantes pour le système. Par exemple pour les dates, il doit y avoir cohérence entre les zones 100 et 214. La zone 214 n'en est pas moins une zones de transcription et les dates présentes sur la ressource peuvent l'être sous une forme légèrement différente de l'information telle qu'elle enregistrée en zone 100, ce qui peut rendre un contrôle formel incertain.

**30. Question : est-il possible d'avoir un historique des différentes modifications sur un PPN ?**

Non, cette fonctionnalité n'est pas disponible actuellement dans WinIBW.

⇒ **J'utilise un webservice pour vérifier des zones précises**

**31. Question : Est-il prévu de renommer AlgoSudoc en AlgoThèses ?**

Oui, le changement de nom est prévu.

**32. Question : un webservice est donc un script d'API ?**

Oui : un webservice dépend d'une api.

**33. Question : l'Abes a-t-elle prévu une page webservice dédiée (interface d'interrogation)...**

Pas dans l'immédiat. En ce qui concerne le contrôle qualité des notices bibliographiques, l'Abes se dirige plutôt vers une application web rassemblant un nombre important de règles de catalogage, application qui permettrait de contrôler un ensemble important de ppn avec un rapport d'anomalies à traiter.

**34. Question : Est-ce qu'on peut utiliser Bibliocontrol pour une période précise ou pour les**

**notices modifiées et non pas créées ?**

Malheureusement, non : Bibliocontrol ne permet pas de cibler une fourchette de dates spécifiques. L'une des solutions pour repérer les notices les plus récentes consiste à trier le fichier sur le PPN (plus le PPN est élevé, plus la notice est récente). Ces lacunes de Bibliocontrol seront avantageusement comblées par le projet d'un outil qualité bibliographique, actuellement en cours.

**35. Question : Y a-t-il un moyen d'afficher les langues lors de la requête Algoliens dans le fichier de résultats ?**

Non.

**36. Question : Bibliocontrol nous a signalé une erreur en sous-zone 200\$b qui n'était pas présente dans la notice. Sauriez-vous pourquoi?**

Bibliocontrol, comme tous les webservices de l'Abes, n'analyse pas les notices dans la base centrale du Sudoc, mais dans une base miroir de celle-ci, appelée « la base XML ». C'est rare, mais il se peut qu'une notice de la base centrale ait été modifiée (zone 200\$b supprimée) mais que cette modification n'ait pas été répercutée dans sa notice jumelle de la base XML. Le webservice pointe alors une erreur qui n'existe plus. Si vous êtes témoin d'un de ces problèmes de mauvaise synchronisation, merci de le signaler via le guichet d'assistance.

**37. Question : est-il envisagé de développer d'autres contrôles dans Bibliocontrol tels que les incohérences entre 100 et 214 ? Merci !**

D'autres contrôles seront en effet développés mais ils ne s'effectueront pas via l'utilisation du webservice BiblioControl. C'est en effet l'objectif du futur outil dédié au contrôle et à la qualité bibliographique, qui centralisera toutes les règles de validation en une seule et même interface de traitement.

**38. Question : existe-t-il un espace commun dans lequel nous pourrions partager nos usages des différents webservices de l'ABES pour le contrôle des notices ? J'ai l'impression que chacun fait un peu la même chose de son côté alors que nous pourrions partager nos usages.**

Il n'existe pas pour l'instant d'espace commun de ce type, mais nous entendons le besoin et y allons y réfléchir, la proposition nous semble en effet tout à fait pertinente.

**Information : pour information, le SIGB koha a implémenté 2 webservices directement sur la partie pro en plugin (Bibliocontrol et Algoliens).**

⇒ **Je contrôle la présence des liens : AlgoLiens**

**39. Question : comment le chantier a-t-il été accueilli par les collègues, au sein du SCD de Rennes 1? L'implication s'est fait sur la base du volontariat ou s'agissait-il d'un projet de service appliqué à tous ?**

L'implication s'est faite sur la base du volontariat, mais le projet a été présenté en réunion de service, puis lors de réunions spécifiques pour présenter les outils. Le projet s'adressait aux catalogueurs expérimentés.

Remarque : à la Bibliothèque Dideront de Lyon, un chantier similaire est engagé, et il s'agit d'un projet de service (service signalement)

**40. Question : On peut donc le faire sans avoir le document en main ? Comment, alors, être sûr du choix de l'autorité, notamment en cas d'homonymie ?**

Certains documents exigent de travailler livre en mains : les thèses (notices issues de docthèses) et les fonds anciens. L'interface AlgoLiens Web permet alors de circonscrire ces documents. L'utilisation de paprika peut également être d'une grande aide.

⇒ **Je contrôle les points d'accès « Personne » : Paprika**

**41. Questions : Comment avez-vous fait pour recenser les directeurs de thèses ? L'Abes peut-elle nous fournir la liste des directeurs de thèse ?**

Il est possible d'isoler les notices de thèses d'un établissement, avec deux requêtes successives dans WinIBW :

TDO y ; che RBC <n° RCR> = on obtient toutes les thèses localisées sous ce RCR (soit le lot S1).  
CHE S1 et FCT 727 = on obtient toutes les notices de ce lot qui ont un code de fonction 727 (« directeur de thèse ») en 7XX \$4.

**42. Question : Au cours de votre chantier, en avez-vous profité pour compléter les autorités avec des ID (Orcid- Hal...) ?**

Le chantier n'était pas fait pour ça. Si le SCD le fait, c'est par un autre biais.

**43. Question : est-ce que vos collègues se sont adaptés au changement d'outil et à l'habitude de travailler avec Paprika ?**

Oui, la prise en main de paprika.idref.fr a été rapide et facile ! Une appli web, ça change tout ! C'est motivant pour les collègues.

**44. Question : Est-ce que, lors de la validation dans Paprika, la notice bibliographique dans WinIBW est considérée comme modifiée par le RCR ayant fait la modification ?**

Oui.

**45. Question : Avez-vous des indicateurs qui indiquent une meilleure visibilité du travail de vos enseignants chercheurs ? Comment mesurez-vous les bienfaits de ce travail ?**

Il n'y a pas d'indicateurs définis pour ce chantier.

**46. Question : y-a-t-il des évolutions prévues sur paprika, comme par exemple des requêtes possibles uniquement sur les noms de famille, ou les collectivités ?**

**Autre : Paprika est génial, est-ce qu'on peut faire des développements pour ajouter les autres types de notices d'autorités et non pas seulement le type personne ?**

Le plan de développement de Paprika prévoit des évolutions, sans que nous puissions donner un calendrier d'exécution :

- rendre la recherche plus paramétrable, et notamment permettre de rechercher sur les autorités sans zone 200\$b (qui contient souvent un prénom). Il s'agit d'un important et nécessaire travail de refonte du moteur de recherche de l'application
- étendre Paprika aux collectivités est également envisagé et nous savons que cette évolution sera très utile au vu des nombreuses sollicitations reçues en ce sens depuis l'ouverture de Paprika pour les entités de type personne.

⇒ **Je manipule les n° PPN**

**47. Question : Comment télécharger une sous-zone \$ spécifique d'une zone (exemple zone 200 \$a) ?**

Avec WinIBW, on ne peut pas MAIS vous pouvez, par exemple, utiliser dans une 2<sup>ème</sup> étape l'outil libre MarcEdit qui permet de scinder puis de télécharger le contenu d'une zone ou d'une sous zone.

**48. Question : Où pouvons-nous trouver MarcEdit ?**

MarcEdit est téléchargeable depuis la page <https://marcedit.reeset.net/downloads>.

**49. Question : pour la commande TEL un autre format d'export est-il possible ? (csv tabulé par exemple ?)**

Hélas non...

**50. Question : Pour une recherche sur plusieurs PPN, combien de PPN maximum pouvons-nous chercher dans la barre de commande de WinIBW ?**

La commande che ppn 1 ou 2 ou 3 etc. permet d'aller jusqu'à 1830 ppn.

**51. Question : La longueur de la zone 200 provoque souvent des sauts de ligne dans Excel. Comment faire ?**

1/ Pour remplacer ou supprimer les sauts de ligne dans une cellule d'un tableur Excel :

- Sélectionnez la colonne contenant des cellules avec des sauts de ligne
- Allez dans l'onglet "Fichier" > "Rechercher et sélectionner" > "Remplacer"
- Positionnez le curseur dans le champ "Rechercher" et faites Alt + 010
- Saisissez le(s) caractère(s) de remplacement ou laissez vide pour supprimer les sauts de ligne
- Cliquez sur le bouton "Remplacez tout"

2/ Pour combiner le texte de deux cellules ou plus en une cellule dans Excel :

- Sélectionnez la cellule dans laquelle vous voulez insérer les données combinées
  - Entrez la formule =CONCATENER(
  - Sélectionnez la première cellule que vous voulez combiner
  - Utilisez des points-virgules pour séparer les cellules que vous combinez et des guillemets pour ajouter des espaces, des virgules ou tout autre texte
  - Fermez la formule par une parenthèse, puis appuyez sur Entrée
- ➔ Exemple pour fusionner le contenu des cellules A5, A8 et A10 tout en les séparant d'un espace : =CONCATENER(A5;" ";A8;" ";A10)

**52. Remarque : Malheureusement, les utilisateurs LibreOffice n'ont pas autant de facilités sur la détection et suppression de doublons**

Une alternative est alors l'utilisation du site [Compare two lists](#).

**53. Question : Pensez-vous qu'il serait possible d'avoir cette présentation avec également les "paramétrages" pour OpenOffice, car je pense que certains établissements n'utilisent plus Excel (c'est en tout cas le cas pour nous) ?**

C'est noté. Pensez aussi à chercher des tutoriels en ligne.

**54. Question : Quelle(s) recommandation(s) entre Excel et Compare two lists ?**

Pour détecter les doublons et valeurs uniques sur de grosses listes de données, l'outil *Compare two lists* est conseillé, les tableurs étant limités (Excel à 1 million de ligne, Calc à 65 000 lignes)

et moins performants - ils peuvent souffrir de ralentissements, voire de coupures lorsqu'on lance l'identification de doublons sur un nombre conséquent de données).

**55. Question : Y-a-t-il une commande pour attraper les Unica d'un RCR ?**

- Pour disposer de la liste par RCR, faite votre demande sur le service Exports à la demande de l'Abes (demande à faire par le coordinateur) :

Manuel : <http://documentation.abes.fr/aideformexport/index.html>

Service : <https://exportsalademande.sudoc.fr/liste-demande>

- Pour disposer de la liste pour un ILN, utiliser le webservice disponible dans Selfsudoc (accès autorisé aux coordinateurs Sudoc) :

Manuel : <http://documentation.abes.fr/aideselfsudoc/index.html#AutresServicesUnica>

Service : <https://self.sudoc.fr/>

⇒ **QUESTIONS SUBSIDIAIRES**

**56. Question : Quand pourrions-nous candidater pour participer à ce GT Co-construction d'un outil de contrôle qualité?**

Nous sommes en train de réfléchir aux modalités de travail de ce projet. Quelques établissements déjà très impliqués dans le contrôle qualité et la conception d'outils (Université de Paris avec VerifSudoc, Université Claude Bernard Lyon-1 avec KaliDos...) ont d'ores et déjà été retenus pour en faire partie, sous réserve de validation de leur direction. Nous reviendrons vers vous pour vous tenir au courant de ce projet.

**57. Question : Est-ce que vous pourriez nous aider pour faire les scripts pour les messages d'erreur de rappel pour valider la notice ?**

Si nous n'avons pas davantage développé de scripts de validation à l'Abes, c'est que nous n'en avons pas du tout la disponibilité. La réponse est donc avec regret négative, nous ne pourrions pas vous aider dans l'écriture de ces scripts.

